

## Eau et environnement :

### *une question prise en compte par la CCVG*

*La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) a pris de manière anticipée la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) le 1<sup>er</sup> janvier 2017, compétence qui deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

En s'engageant dans cette démarche, la collectivité confirme l'investissement qu'elle mène sur les cours d'eau de son territoire depuis le début des années 2000. Les élus du territoire ont toujours considéré leur 1 000 km de rivières comme une richesse qu'il convient d'entretenir et de préserver afin d'atteindre le bon état écologique exigé par l'Europe, de minimiser les traitements sur l'eau potable, de promouvoir un tourisme vert notamment halieutique et de bénéficier d'un cadre de vie de qualité pour les populations en place ou à venir.

La CCVG organise sa politique de « GEstion des Milieux Aquatiques » (GEMA) en adhérant à des syndicats de rivières et en réalisant des actions en interne, par le biais de plusieurs programmes d'actions dont le Contrat Territorial Vienne Aval. Ces actions sont les suivantes : restauration et entretien de ripisylve, enlèvement sélectif d'embâcles, plantation d'arbres adaptés aux bords de rivière, mise en défens des berges, aménagement d'abreuvoirs sur les prairies pâturées riveraines, aménagement de passages à gué ou busés, rétablissement de la continuité écologique (arasement de seuils, dérivation d'étang, substitution de buses mal calées etc.), restauration hydromorphologique du lit mineur par



Le Puits Tourlet, affluent de la Vienne - © CCVG

l'ajout de blocs et cailloux de différentes granulométries.

#### Lutter contre les plantes invasives

Depuis 2014, la CCVG s'intéresse également à cette problématique. Pour cela, un essai d'éradication d'une station de Renouée du Japon a été mené le long du ru du Pré de l'Étang à Moussac. L'expérience semble avoir porté ses fruits et reste sous surveillance. Des dépôts de foyer de Jussie sur la Pargue au Vigeant ont été arrachés. Un étang de barrage sur la Pargue fait actuellement l'objet de démarches pour l'arrachage d'un herbier de 6 000 m<sup>2</sup> de Jussie qui dépendra du devenir de l'étang vis-à-vis de

son arasement. Enfin, un inventaire des herbiers de Jussie sur la Vienne va être réalisé par deux étudiants de Master.

La partie « prévention des inondations » (PI), est quant à elle en cours de préparation avec un recensement récent des ouvrages et zones à risques qui permettra aux élus d'organiser la totalité de la compétence GEMAPI sur le territoire.

**Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Franck Magnon, chef du service Environnement, ou à Arnaud Calendrier, Technicien de Rivières.**

Gisèle Jean et William Boiron  
Élus de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

## Les actualités du Contrat Territorial Vienne Aval

Le 6 juillet dernier a eu lieu le 15<sup>e</sup> Comité de Pilotage (CoPil) du Contrat Territorial Vienne Aval. Composé de représentants des structures locales qui portent des actions, des structures partenaires et des

financeurs, le CoPil est l'instance décisionnelle du Contrat.

Animé sous forme d'ateliers participatifs, il a permis de mener une réflexion collective sur les étapes d'évaluation et de renouvellement du Contrat Territorial qu'il est nécessaire d'anticiper. En effet, le Contrat Territorial Vienne Aval prend fin le 31 décembre 2018, et l'organisation

des étapes ultérieures est à décider conjointement. Aussi, ont été débattues les différentes possibilités envisagées : un enchaînement direct avec un autre Contrat, une année « blanche » sans actions ou une prolongation d'un an. La prise de décision est attendue au prochain Comité de Pilotage prévu pour la rentrée.

Marine Laval  
Animatrice générale du Contrat Territorial Vienne Aval

# Recherche de la Grande Mulette

## *dans la Vienne*

*Depuis 2015, Vienne Nature met en œuvre une action visant à améliorer la connaissance de la répartition de la Grande Mulette *Margaritifera auricularia* sur la Vienne dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Aval. Cette moule d'eau douce est un mollusque considéré en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale et dont la Vienne est une des 9 rivières abritant encore l'espèce dans le monde.*

Suite aux résultats de la première année de recherche, les prospections de 2016 ont été orientées uniquement entre Châtelleraut et Port-de-Piles. Près de 400 valves provenant d'individus morts ont été trouvées dans 23 stations. Cependant les recherches ont également permis de localiser 27 Grandes Mulettes vivantes au sein de 5 stations, faisant progresser la connaissance de la répartition de l'espèce de 20 km en amont par rapport aux résultats de 2015.

La localisation précise des individus vivants a été fournie à l'Université de Tours en charge d'un programme de conservation de la Grande Mulette « LIFE Conservation of the Giant Pearl

Mussel in Europe » depuis 2014. Ces informations contribueront à l'amélioration des connaissances de l'espèce sur la rivière Vienne. La grande taille des individus trouvés (entre 13 et 17 cm) prouve qu'il

s'agit de moules âgées (> 100 ans) probablement en fin de vie. La conservation de cette espèce dans la Vienne est un objectif majeur et mesure toute la responsabilité des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat territorial.

Cette action qui se poursuivra en 2017 est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la DREAL Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Vienne. Elle a également bénéficié d'appuis techniques de structures partenaires : LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs), AFB (Agence Française pour la Biodiversité), Université François-Rabelais de Tours (antenne de Chinon).

**Miguel Gailledrat**

*Coordinateur associatif de Vienne Nature*

Grande mulette dans son milieu à Châtelleraut  
© Miguel Gailledrat-Vienne Nature



# Du bio dans les tuyaux

## *du Contrat Territorial Vienne Aval*

Une soixantaine d'agriculteurs et de techniciens ont répondu à l'invitation de la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique (FRAB) de Nouvelle Aquitaine pour une journée technique sur le thème « agronomie et conduite en Agriculture biologique » organisée le 8 juin 2017 à Archigny.

Le matin était consacré à la restitution des résultats d'essais sur la Station expérimentale d'Archigny - ITAB (Institut Technique de

l'Agriculture Biologique) co-gérée par la FRAB Nouvelle Aquitaine et la Chambre d'Agriculture de la Vienne. Thierry Quirin, technicien en charge du suivi de la station présentait avec Pierre Thevenon, nouveau conseiller Grandes Cultures Biologiques à la FRAB, les résultats des associations céréales/protéagineux, utiles pour le maintien de la fertilité, la gestion des adventices, ainsi que pour la prévention des maladies et des ravageurs.

La matinée s'est poursuivie avec la présentation des essais de blé tendre de l'opérateur partenaire Biograin, et s'est terminée par le chapitre « travail du sol ». Un buffet bio était ensuite offert aux participants avant d'assister l'après-midi à une démonstration de matériel de désherbage mécanique par la FDCUMA de la Vienne au GAEC St-Claud à La chapelle Moulière.

**Marie Buard**

*Conseillère territoire Vienne  
à la FRAB Nouvelle Aquitaine*



## Acquisition de zones humides par le CREN Poitou-Charentes

Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes a fait de nouvelles acquisitions sur la commune de Vouneuil-sur-Vienne : 1.2 ha de zone humide (essentiellement d'anciennes prairies qui correspondent aujourd'hui à du taillis - boisement). Ces terrains ont vocation à rester des zones naturelles, ils seront restaurés et gérés de façon écologique par le Conservatoire.

## Retour sur la soirée ciné-débat



© M. Laval

Mardi 20 juin, le CPIE Seuil du Poitou, en partenariat avec le cinéma Les 400 coups et le CIVAM du Pays Châtelleraudais, a organisé une soirée ciné-débat autour du film L'éveil de la permaculture. Avant la projection, les animatrices du CIVAM ont proposé un atelier, où une trentaine de citoyens se sont réunis pour échanger et co-construire un territoire idéal, préservant la qualité de l'eau de la Vienne. L'atelier s'est conclu avec un buffet de produits et vins locaux. La projection du film a fait salle comble et réuni 130 personnes. Le CPIE avait organisé la venue de Pascal Depienne, acteur local de la permaculture et intervenant dans le film, pour animer le débat. Il a pu répondre et rebondir aux nombreuses réactions qu'ont suscité le film. Ce projet ayant été un véritable succès, nous envisageons de renouveler l'expérience.

Clémence Monéger

Animatrice environnement au CPIE Seuil du Poitou

# Plantation de haies, agroforesterie et restauration de mares

Ces actions sont proposées par les associations Prom'Haies et LPO Vienne à destination des agriculteurs du territoire.

## Des haies et des mares pour les agriculteurs, la biodiversité et la qualité de la ressource en eau !

Depuis 2016, la LPO Vienne coordonne un programme de plantations de haies et de restauration/création de mares sur le territoire du Contrat Territorial Vienne aval. Le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Europe (Fonds européen de Développement économique et Régional) permet de prendre en charge l'achat des plants pour les chantiers haies et la prestation d'une entreprise pour les chantiers mares. L'année dernière, 1.2 km de haies ont été plantés par des agriculteurs, les bénévoles de la LPO Vienne, et le lycée agricole de Thuré, et 2 mares ont été restaurées. En 2017, les objectifs sont de 5 km de haies et 6 mares, alors n'hésitez pas à nous contacter ! Ces actions sont destinées en priorité aux agriculteurs situés sur les secteurs prioritaires du Contrat.

Solange Fradet

LPO Vienne : 07 86 31 67 67



© Katia Lipovoi

## La haie et l'arbre : bénéfiques pour l'eau et multifonctionnels !

Le rôle bénéfique des systèmes bocagers et de l'agroforesterie sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est largement reconnu et documenté. Le chapitre sur l'eau du guide technique des Principes d'Aménagement et de Gestion des Systèmes Agroforestiers cité ci-dessous détaille ces fonctions.

« La présence de systèmes agroforestiers dans les paysages agricoles induit un cheminement plus long et plus complexe de la circulation de l'eau. Ils segmentent la longueur des versants et réduisent ainsi la vitesse d'écoulement de l'eau. Ils dévient sa trajectoire et forment ainsi des "réseaux hydrographiques secondaires" pour les écoulements de surface. Ils sont assimilables, en quelque sorte, à des drains.(...) Les racines des arbres décompactent le sol et augmentent ainsi sa perméabilité. (...) D'une manière générale, le paysage agroforestier est plus rugueux qu'en l'absence d'arbres et cela emporte trois conséquences non négligeables : la réduction de l'intensité des pics de crues et des phénomènes érosifs, l'amélioration de la qualité des eaux de surface (réduction des pollutions diffuses) et de la réserve utile en eau. »

La problématique récente du changement climatique renforce l'intérêt de l'agroforesterie pour la préservation de l'eau. Face à l'augmentation d'épisodes climatiques violents, l'agroforesterie peut apporter une réponse intéressante par la limitation du stress hydrique pour les cultures, la diminution du stress thermique pour les animaux et par l'utilisation du bois plaquette comme complément fourrager ou litière en alternative à la paille. De plus, la présence de l'arbre est bénéfique pour le sol : il augmente le taux d'humus, la biodiversité et facilite un bon état structural, ce qui induit une meilleure réserve en eau et une atténuation de l'érosion. Enfin, l'arbre joue un rôle important dans la constitution de corridors écologiques qui sont des refuges de biodiversité abritant la faune auxiliaire de cultures.

Françoise Sire

Présidente de Prom'Haies Nouvelle Aquitaine

# Les prochains événements dans le cadre du CTVA

Toutes les sorties sont gratuites  
sauf mention contraire  
👤 Grand public  
🌿 À destination des agriculteurs

## Septembre

🌿 **Mercredi 6 septembre**  
*Produire ses semences de couverts*  
Avec CBD et Sébastien Minette  
(Chambre d'agriculture) à Jouhet.

Contact : CIVAM - 06 42 07 72 88  
ou civam86.maria@gmail.com

🌿 **Mardi 12 septembre - matin**  
*Désherbage mécanique*  
Bilan entre agriculteurs sur la campagne  
de désherbage mécanique.

Contact : CIVAM - 06 42 07 72 88  
ou civam86.maria@gmail.com

👤 **Samedi 16 septembre - 14h**  
*Balade nature au bord de l'eau*  
Partez à la découverte des milieux  
humides de la commune d'Ingrandes.  
Au fil du parcours, découvrez ces paysages  
caractéristiques et fragiles des zones  
humides, ainsi que les espèces associées.

Gratuit. Lieu de rendez-vous à définir.  
Renseignement et inscription :  
Vienne Nature - 05 49 88 99 04

👤 **Samedi 23 septembre**  
*Sortie Canoë sur la Vienne*  
Rendez-vous à 14h place du Commerce  
Bonneuil Matours. Inscription obligatoire,  
places limitées.

Contact : CREN - 05 49 50 42 59

👤 **Fin septembre**  
*Rencontre technique sur la restauration  
écologique de cours d'eau dans la Réserve  
Naturelle du Pinail*

Contact : GEREPI - 05 49 02 33 47

## Octobre

🌿 **Dimanche 1<sup>er</sup> octobre**  
*Fête des cueilleurs*  
Stand CIVAM : atelier citoyen  
« *Quelle agriculture pour le territoire  
du Châtelleraudais ?* »  
Ferme de François Michaud à Thuré.

Contact : CIVAM - 06 42 07 72 88  
ou civam86.maria@gmail.com

🌿 **Judi 12 octobre**  
*Semis Direct - retour d'un voyage  
d'étude dans le Gers*  
Echanges avec les participants  
au voyage, bilan et projet collectif  
autour du semis direct.

Contact : CIVAM - 06 42 07 72 88  
ou civam86.maria@gmail.com

🌿 **Mi-octobre**  
*Pâturage d'automne  
et 2018, année de sécheresse ?  
J'anticipe !*  
Travaille sur les méteils, son bilan fourrager,  
les dérobes, approche économique.  
1/2 journée à Châtelleraut.

Contact : CIVAM - 06 58 00 29 61  
ou civam86.charlene@gmail.com

## Novembre

🌿 **Mardi 28 Novembre**  
*Ferme Ouverte*  
Luzerne (et trèfle violet), un véritable  
atout : allongement des rotations  
pour les céréaliers et autonomie protéique  
pour les éleveurs.

Contact : CIVAM - 06 42 07 72 88  
ou civam86.maria@gmail.com

🌿 **Courant novembre**  
*Journée collective agricole  
sur le thème du sol*  
Ateliers, visites d'exploitation, intervenant...

Contact : Philippe Huguet,  
animateur agricole du CTVA - 06 70 88 80 32

🌿 **Courant novembre**  
*Que faut-il faire pour passer en Bio ?*  
Identification des points clés de  
la réglementation. Événement CTVA  
dans le cadre du Mois de la Bio.  
Montmorillonnais.

Contact : FRAB - 09 60 39 89 58

🌿 **Fin Novembre**  
*Prairies multi-espèces de qualité  
à base de légumineuses*  
1 journée avec intervenant à Châtelleraut.

Contact : CIVAM - 06 58 00 29 61  
ou civam86.charlene@gmail.com

Pour plus d'informations rendez-vous  
sur [www.vienne-aval.fr](http://www.vienne-aval.fr)  
abonnez vous à la newsletter !

Contact : Marine Laval,  
animatrice générale du Contrat Territorial Vienne Aval  
05 49 85 20 09 / 06 32 94 14 78  
anim@vienne-aval.fr

## Financeurs principaux



## Maîtres d'ouvrages et partenaires

